



Swiss Society of Vascular
and Interventional Radiology

Demande d'adhésion à la SSVIR

Déjà Membre

Nouveau Membre

Nom :

Prénom :

Titre académique :

Adresse professionnelle :

Adresse mail :

Catégories :

Membre actif (150 CHF)

Membre d'honneur

Membre partenaire (350 CHF)

Membre junior (50 CHF)

Activités :

Radiologie interventionnelle vasculaire

Radiologie interventionnelle non-vasculaire

Radiologie vasculaire diagnostique

Autre (à préciser) :

Sous-spécialités :

EBIR

Autre (à préciser) :

Acceptez-vous de figurer (nom, prénom, titre, ville) sur le site Web de la SSVIR (accès public) :

Oui

Non

Date :

Signature :

Documents à joindre à cette demande : CV, Diplômes et Photo

RESERVE AU COMITE SSVIR

Acceptée

Autres :

A retourner à :

Mme Anne-Marie Jouannic

anne-marie.jouannic@chuv.ch



Swiss Society of Vascular
and Interventional Radiology

Catégories des membres et conditions **Extraits des Status du 12.09.2014**

« Article 5 :

Les membres actifs

Pour être membre actif, il faut être membre de la Société Suisse de Radiologie (SGR-SSR) qualifié dans le domaine de la pathologie vasculaire et/ou interventionnelle et s'acquitter de la cotisation annuelle spécifique.

Après en avoir fait la demande auprès du Secrétaire Général, les candidats à la qualité de membre actif, devront être agréés par le comité exécutif qui n'est pas tenu de motiver un éventuel refus.

Seuls les membres actifs sont éligibles pour la composition du comité exécutif.

Article 6 :

Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est conféré par le comité exécutif sur proposition du président, comme un hommage et une distinction particulière, aux personnes qui ont notablement contribué au développement et/ou à la promotion de l'imagerie vasculaire ou de la radiologie interventionnelle. Il ne comporte pas de cotisation et à une validité de 2 ans.

Article 7 :

Les membres bienfaiteurs

Le titre de membre bienfaiteur est conféré par le comité exécutif sur proposition du Trésorier et du Président à toute personne physique ou morale intéressée par la promotion de l'enseignement et de la recherche en imagerie vasculaire ou en radiologie interventionnelle, désirant établir des relations de partenariat avec la Société, et s'acquittant de la cotisation annuelle spécifique.

Article 8 :

Les membres correspondants

Les médecins hors Suisse, s'occupant spécialement d'imagerie vasculaire ou de radiologie interventionnelle et s'acquittant de la cotisation annuelle spécifique constituent les membres correspondants.

Après en avoir fait la demande auprès du Secrétaire général, les candidats à l'acquisition de la qualité de membre correspondant devront être agréés par le comité exécutif qui n'est pas tenu de motiver un éventuel refus.

Ils reçoivent, sur leur demande, le bulletin d'information concernant les activités de l'Association.

La validité de membre correspondant est deux ans.

Article 9 :

Les membres juniors

Pour être membre junior, il faut être médecin en formation, en Suisse ou dans un pays membre de l'Union Européenne.

Après en avoir fait la demande auprès du Secrétaire Général, les candidats à la qualité de membre junior, devront être agréés par le comité exécutif qui n'est pas tenu de motiver un éventuel refus. Ils bénéficient d'un tarif préférentiel, ont accès à tous les avantages de la Société et peuvent participer à toutes les réunions, mais n'ont pas de droit de vote à l'Assemblée Générale ».